



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 13883

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie la suite qui a été réservée à la décision de la Cour de justice européenne condamnant la France pour non-transposition de la directive européenne de 1998 sur la libération du marché du gaz. Il avait été indiqué, le 28 novembre 2002, par son ministère que « nous prenons acte de cette décision qui s'explique par les carences du gouvernement précédent » avant de transposer cette directive européenne.

Texte de la réponse

La décision de la Cour de justice des Communautés européennes du 28 novembre 2002 condamnant la France pour absence de transposition de la directive du 22 juin 1998 concernant le marché intérieur du gaz naturel aurait pu conduire la Commission européenne, en l'absence de transposition effective de cette directive dans les trois mois suivant la décision de la Cour, à entreprendre une nouvelle procédure à l'encontre de la France. Cette procédure, si elle avait été lancée, aurait pu se traduire par une condamnation de la France à des astreintes financières journalières élevées puisqu'elles auraient porté sur le nombre de jours de retard de transposition depuis le 10 août 2000. Une telle procédure n'a toutefois pas été entreprise par la Commission puisque la loi du 3 janvier 2003 (Journal officiel du 4 janvier 2003) relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie qui, à titre principal, transpose la directive de 1998 sur le marché intérieur du gaz, est intervenue depuis lors. La France a donc rempli ses obligations en la matière et le Gouvernement dûment notifié à la Commission ce récent texte législatif.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13883

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1737

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3200